



Association des résidents
du LAC-DES-PILES inc.



LE PILIER

JOURNAL DE L'ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU LAC-DES-PILES

www.lacdespiles.org

VISITEZ-NOUS!

Édition mars 2008

MOT DU PRÉSIDENT

Patrice Trudel

Président

Rien cette année ne peut être plus vrai que de dire que les hivers se suivent et ne se ressemblent pas. Si l'hiver dernier a été très clément, l'hiver que nous connaissons actuellement est particulièrement rigoureux. L'abondance des précipitations fait en sorte qu'on ne sait plus où mettre toute cette neige. Ensevelis comme nous le sommes, il est difficile de croire que nous parviendrons un jour à l'été. Cela demeure un peu difficile à imaginer aujourd'hui alors que je vous écris en ce jour de tempête de début du mois de mars. Et pourtant, le jeu des saisons fera son œuvre. D'ores et déjà, nous pouvons aisément prédire que d'ici moins d'une dizaine de semaines, nous verrons les premières embarcations naviguer sur notre lac.

Malgré tout, votre association demeure active en prévision de la saison estivale 2008. Déjà, nous sommes à planifier de nouvelles séances d'échantillonnage qui auront lieu en mai et en juin prochain et qui viendront compléter les données obtenues à l'été 2007. Comme déjà annoncé, le rapport final de cette première évaluation environnemental de notre lac vous sera présenté lors de notre prochaine assemblée annuelle qui se tiendra au mois de juillet. Monsieur Robert Lapalme, l'expert que nous avons retenu aux fins de procéder aux analyses sera présent et exposera les résultats de l'étude en plus de nous offrir une conférence sur l'écologie des lacs. Ce sera donc une rencontre à ne pas manquer.

Comme vous le savez, les problèmes d'algues et de cyanobactéries éprouvés par plusieurs lacs au Québec au cours des deux dernières années ont amené une conscientisation et une mobilisation accrue de la part des intervenants intéressés du milieu. Ainsi, récemment se tenait à Shawinigan un Forum régional sur la question. Bien entendu, notre association y était invitée et

certains de nos membres y ont participé. Vous trouverez donc dans le présent Pilier un compte-rendu de cette rencontre.

Bien que notre lac ne se retrouve pas sur la liste des lacs contaminées, il nous faut demeurer vigilant et être proactifs en réduisant le plus possible l'apport de phosphore qu'entraîne l'activité humaine aux abords du lac. Soyons conscients que l'usage d'engrais et de savons pose une réelle menace sur la qualité de l'eau de notre lac.

Comme à chaque année à ce temps-ci, nous joignons au présent Pilier le formulaire d'adhésion à votre association pour l'exercice 2008-2009. Vous noterez que suite à une suggestion exprimée lors de l'assemblée annuelle de l'an dernier et afin de permettre à votre association de poursuivre ses activités dans un cadre budgétaire sain, le conseil d'administration a récemment décidé d'augmenter la contribution annuelle requise de 25\$ à 35\$. Nous osons croire que cette augmentation n'aura pas pour effet de réduire notre membership.

Nous souhaitons que ceux d'entre vous qui êtes déjà membres renouvellent leur adhésion et invitons chaleureusement les autres à mettre de côté leur dissension et à faire preuve de solidarité en se joignant à nous. Au-delà de l'aspect pécuniaire, il est primordial que nous maintenions un membership fort. Peu d'associations de lac peuvent se vanter d'une aussi importante représentativité de ses membres. Agissons de manière à conserver cet avantage. Nous en serons tous gagnants.

En terminant, je vous souhaite un heureux printemps.

Amicalement,
Patrice Trudel



Conseil 2007-2008

Trudel, Patrice,
Président

Tél.: (514) 971-4737 (résidence)
Courriel: patricetrudel@lacdespiles.org

Buisson, André,
Président ex-officio & relation avec la Ville
3721, Lac-des-Piles
Tél.: (819) 537-0067 (résidence)
(819) 533-3412 (chalet)
Courriel: andrebusson@lacdespiles.org

Larocque, Claude,
Vice-président & relation avec la Ville et environnement
175, Chemin St-Laurent, Shawinigan-Sud
Tél.: (819) 536-3732 (résidence)
(819) 538-9629 (chalet)
Courriel: claudelarocque@lacdespiles.org

Molesworth, Michael,
Secrétaire-trésorier
2321, Lac-des-Piles, Grand-Mère
Tél.: (819) 538-7746 (résidence)
Courriel: michaelmolesworth@lacdespiles.org

Lampron, France,
Directrice - dossier environnement
2831, Lac-des-Piles,
St-Jean-des-Piles G0X 2V0
Tél.: (819) 533-4771 (résidence)
Courriel: francelampron@lacdespiles.org

Gervais, Maryse,
Directrice - dossier communications
3701, Lac-des-Piles, Grand-Mère
Tél.: (819) 537-0067 (résidence)
Courriel: marysegervais@lacdespiles.org

Beauséjour, Michel,
Directeur sécurité nautique
1725, Lac-des-Piles, Grand-Mère
Tél.: (819) 533-4942 (résidence)
Courriel: michelbeausejour@lacdespiles.org

Agissons contre les algues bleu-vert !

France Lampron

Directrice environnement

Salut à vous tous !

Nous achevons un magnifique hiver. Le printemps sera bientôt à nos portes et avec lui, le réveil. J'en profite pour vous parler du Forum Mauricie 2008, sur la santé des lacs, qui a eu lieu le 23 février 2008 à Shawinigan et auquel trois représentants du conseil d'administration de l'Association des résidents du Lac-des-Piles ont assisté.

C'est inquiétant d'apprendre que de plus en plus de lacs sont contaminés aux algues bleues. C'est cependant rassurant de constater que la Mauricie se met en action, se regroupe, se mobilise pour se donner des moyens pour combattre ce fléau. Auparavant, cette contamination semblait ne concerner que des lacs extérieurs. Nous savons maintenant que notre région n'y échappe pas.

Les conférences de ce forum ont traité des cyanobactéries, ce qu'elles sont, les risques pour la santé humaine, et le plan d'intervention du gouvernement pour les contrer. On nous a aussi informés de l'existence de groupes régionaux de concertation.

Maître Jean-François Girard, avocat et biologiste, a parlé des différentes lois et articles

de lois qui protègent l'environnement, ainsi que les responsabilités municipales y ayant trait. En résumé, il n'existe aucun droit acquis lorsqu'on pollue l'environnement.

Des présentations inspirantes et stimulantes ont aussi été faites par des porte-paroles de regroupements d'associations de protection des lacs de St-Elie, de St-Boniface et de St-Mathieu. On apprend alors que certains d'entre eux, ont établi des mesures réglementées, envisagées à partir de mai 2008, dont:

- 1) Interdire l'usage d'engrais même biologique;
- 2) Interdire de couper, tondre, tailler ou altérer de quelconque façon toute végétation dans la zone riveraine (10 à 15 m);
- 3) Entreprendre un programme quinquennal de renaturalisation des rives;
- 4) Exiger que les rives stabilisées artificiellement par des pierres, enrochement, murs de ciments, soient recouverts d'une végétation appropriée.

Tout comme ces associations, nous nous devons d'être proactifs! Les discours sont unanimes. La détérioration de nos lacs est évidente. Nous savons maintenant que l'activité humaine est en



cause et que le phosphore en est le déclencheur. «La destruction de la bande riveraine ou l'artificialisation des rives mènent inévitablement vers la mort lente d'un lac: c'est un grave problème qui affecte radicalement l'intégrité naturelle des plans d'eau». Rappelons-nous que la rive est un habitat pour la faune et la flore, une barrière contre l'apport de sédiments, un rempart contre l'érosion, un écran au réchauffement excessif de l'eau, et un filtre pour les nutriments. Le couvert végétal est donc primordial. Pour terminer, cette année, comme action simple et concrète, bannissons la tonte de gazon sur les 15 premiers mètres de la bande riveraine. «Il faut que les bottines suivent les babines».

Bon printemps, France

Toutes les informations sont disponibles concernant le Forum des lacs et ses conférenciers sur le site www.bvsm.ca

Où en est-on avec le bilan de santé du Lac-des-Piles?

Claude Larocque

Vice-président

Suite à l'Assemblée générale annuelle 2007, un mandat a été octroyé à M. Robert Lapalme, de la firme Daniel Arbour et Associés. Selon l'entente entre les divers intervenants, la répartition des tâches pour cette étude était la suivante :

Robert Lapalme

Planification et suivi des activités sur le terrain, analyse des résultats de l'échantillonnage, rapport et présentation lors de l'assemblée annuelle 2008

Ville de Shawinigan

Fourniture d'une technicienne équipée pour les prélèvements, analyses et participation financière aux frais de l'étude.

Association des résidents

Transport sur l'eau de la technicienne de la ville.

Bionest

Paiement à l'association des frais non assumés par la Ville de Shawinigan (environ 4 000 \$)

- Suite à sa première visite au Lac-des-Piles, en juillet 2007, M. Lapalme a préparé un premier rapport résumant ses observations, et a proposé un programme de prélèvements.
- Le programme de prélèvements s'est amorcé avec un peu de retard, la technicienne désignée par la ville ayant quitté son poste. Après sa nomination, la nouvelle préposée à l'environnement à la ville a pu procéder à 3 séries d'échantillons avant la fin de

l'automne, avec l'assistance des membres du conseil d'administration de l'association.

- Un rapport préliminaire sur l'état de santé du Lac-des-Piles a été présenté par M. Lapalme en décembre 2007; ce rapport est toutefois partiel, car certaines des données obtenues lors des premières campagnes d'échantillonnage étaient douteuses.
- Deux nouvelles campagnes d'échantillonnage sont prévues au printemps; suite à l'analyse des nouvelles données, M. Lapalme finalisera son rapport sur l'état de santé du Lac-des-Piles, et le présentera à l'Assemblée générale annuelle prévue au début de juillet 2008. Selon les termes de l'entente passée avec M. Lapalme, son rapport inclura une série de mesures à prendre pour poursuivre le suivi de l'état environnemental du Lac-des-Piles.

À l'heure actuelle, le conseil d'administration de votre association est à analyser différentes avenues relativement à la poursuite des activités à partir de l'été 2008.

Notons que, parallèlement au mandat accordé à M. Lapalme, nous avons procédé en février à une demande d'aide financière pour la réalisation d'une étude faunique du lac. Cette demande d'aide financière à la CRE a été faite en collaboration avec M. Luc Guillemette, de la firme Synergis.

À suivre...

INFO VILLE DE SHAWINIGAN



Service de cueillette des déchets et récupération aux 2 semaines

Secteur Grand-Mère :

Déchets: Lundi matin 7h00 am
semaine bleue

Récupération: Lundi matin 7h00 am
semaine verte

Secteur St-Jean-des-Piles :

Déchets: Lundi matin 7h00 am
semaine bleue

Récupération: Lundi matin 7h00 am
semaine verte

Secteur St-Gérard :

Déchets: Mercredi matin 7h00 am
semaine bleue

Récupération: Mercredi matin 7h00 am
semaine verte

Service de cueillette récupération est valide pour ceux qui possèdent un bac bleu seulement et exclut le Chemin Lapierre.

information@ville.shawinigan.qc.ca
819 536-7200
www.shawinigan.ca

Micheline Bureau

Collaboration spéciale

Plus

qu'un foyer traditionnel

Nous avons fait ces derniers temps de nombreuses visites de Salons ou de différents sites de constructions de notre région pour découvrir une nouvelle option concernant l'art de chauffer au bois différemment, il s'agit du foyer de masse. Je vous partage une petite recherche effectuée principalement sur internet.

Ce produit de fabrication canadienne vient d'être reconnu par l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec (AEE). Il peut s'installer soit dans le coin d'une pièce, dégagé des murs de la maison ou généralement installé au centre d'une maison à aire ouverte, car il rayonne sur 360 degrés, avec comme possibilité d'y voir la flamme. Il peut être installé dans une maison déjà construite, mais l'isolation de celle-ci joue un rôle au niveau de l'efficacité de même que de l'endroit où il se situe : plus il est central, plus il sera facile de chauffer les pièces situées à l'extrémité de la maison. Il est bien sûr compatible aux habitations neuves de type : Novoclimat, conventionnelles, bioclimatiques, bois rond, etc. Il est de type finlandais.

Le foyer de masse chauffe pendant au moins 24 heures avec un seul feu intense dont les calories sont stockées dans des tonnes de maçonnerie. Un à deux petits feux suffisent quotidiennement ou aux deux jours pour chauffer toute une résidence de 3000 pieds carrés. Le foyer de masse brûle deux fois moins de bois, produit très peu de fumée et de cendre et élimine virtuellement la formation de créosote combustible dans la cheminée. Les gaz générés par la combustion du bois dans l'âtre principal sont

brûlés dans une seconde chambre de combustion où les gaz atteignent près de 2000 degrés Fahrenheit. Une température qui ferait rougir et fondre un foyer d'acier. Cette chaleur est ensuite dispersée dans la masse de l'habillage, qu'elle soit de granite, de céramique, de brique d'argile, de pierre des champs ou de stéatite (pierre de savon) que l'on dit idéale puisqu'elle résiste à de très hautes températures et sert à l'accumulation thermique. Son efficacité tient donc au fait qu'elle absorbe la chaleur rapidement et la diffuse lentement sous forme de radiation plus efficacement qu'une autre pierre et ce pendant des heures. Par la suite, la fumée redescend de chaque côté du foyer avant de rejoindre la cheminée et de s'en échapper. C'est ce qui en fait le plus performant et le plus écologique des chauffages au bois. On peut par ailleurs y brûler des essences de bois sans valeur commerciale (du bois mou).

Le cœur du foyer est composé de 3000 livres de béton réfractaire de qualité industrielle, résistant aux très hautes températures. Il peut chauffer jusqu'à 3000 pieds carrés de surface. Ses différences résident dans les composantes de son noyau, dans son système de combustion et surtout dans sa masse. Le noyau du foyer composé

de ciment réfractaire pèse entre de 2000 et 3000 livres. Au total cela peut représenter un poids de 6000 lbs. à 7000 lbs. ce qui nécessite une bonne fondation. La base de béton armé supportée par des murets de ciment doit d'abord reposer sur un empiètement solide. Il faut aussi prévoir une prise d'air extérieure avec adaptateur et une chute pour la cendre. Le foyer de masse nécessite une cheminée d'au moins 18 pieds de longueur et de 8 pouces de diamètre intérieur. La cheminée "Terracota" est fortement recommandée ou une cheminée préfabriquée est aussi acceptable. Elle peut être installée à droite, à gauche ou à l'arrière du foyer, un peu à l'avant, un peu en retrait mais non sur le dessus.



Il m'est arrivé de marcher le soir et de respirer une odeur fort désagréable qui s'échappait des cheminées des poêles à bois et de me demander :

Est-ce polluant, le chauffage au bois? Voilà ce qui se passe...

Le bois, lorsqu'il est brûlé, dégage des gaz toxiques qui polluent l'air. Une étude, menée de 1998 à 2000, à Rivière-des-Prairies, a démontré que la concentration de plusieurs polluants atmosphériques était plus élevée dans cette municipalité qu'au centre-ville. Cette différence a été attribuée au chauffage au bois. " Toutefois, il a été démontré en laboratoire que l'efficacité de combustion du foyer de masse était de 90-92 %, comparativement à environ 78 % pour un foyer homologué EPA, précise l'AEE. Son feu est d'une extrême violence, très rapide (NDLR: moins de deux heures) et très propre. " Une entreprise ontarienne usine des cœurs de foyers de masse depuis 1989.

J'ai lu beaucoup d'écrit sur le sujet et la construction peut varier de 6 000 \$ à 18 000 \$ pour l'installation d'un foyer complet, car il y a de nombreux points à considérer tels les portes, les fondations, la cheminée, la maçonnerie de finition et la main d'œuvre, avec l'option d'un four à pain. Le tout s'installe en cinq à sept jours, les pièces étant toutes numérotées et s'emboîtant comme un casse-tête.

Voici des sites traitant de ce sujet :

[http://www.apchq.com/prod/portail.nsf/\(alias\)/16qhfoyerdemasse](http://www.apchq.com/prod/portail.nsf/(alias)/16qhfoyerdemasse)



www.soapstonesupply.com
<http://www.21esiecle.qc.ca/massenovo.htm>
www.foyerdemassequebec.com
Micheline Bureau



Nouveauté écologique !

publireportage

Michael Molesworth

Secrétaire-trésorier

Naviguer sans carburant n'est-il pas le souhait de tous ceux et celles qui se préoccupent de la protection de l'environnement?

Évidemment, le fait qu'il n'y ait aucune émanation polluante, ni odeur désagréable, ni bruit de moteur, avantage fortement les embarcations écologiques.

Transporter avec soi une énergie propre et gratuite est une alternative intéressante pour les pêcheurs ou résidents de lacs ou les carburants sont interdits.

QUAIS TRADITIONNELS (B.O.B) situé à Grand-Mère met sur le marché un ponton propulsé à l'énergie solaire 100% autonome, le « SOLOPONTON ». Fabriqué de matériaux résistants tel l'aluminium pour sa structure et le cèdre rouge de Colombie pour le pontage. Il saura traverser le temps sans développer de corrosion ou de pourriture prématurée. C'est à l'aide de puissants panneaux solaires que la banque de batterie est maintenue en charge. Les tests effectués ont démontré que le « SOLOPONTON » bénéficiait d'une autonomie d'énergie d'environ 10 heures par temps nuageux et d'un renouvellement de l'énergie consommée par temps ensoleillé, évitant ainsi le besoin de recharger les batteries à l'aide du courant domestique.

Deux versions seront disponibles, le 8 X 16 pouvant accueillir 10 passagers assis. Développant 160 lbs de poussée et muni de 400 watts de panneaux solaires, idéal pour la balade avec les amis et la famille. La deuxième version est un 6 X 14 pouvant accueillir 6 passagers assis. Muni d'un moteur de 80 lbs de poussée et d'environ 300 watts d'énergie solaire, idéal

pour le sportif ou le pêcheur désireux de le transporter sur remorque afin d'accéder à des lacs ou plans d'eau de son choix.

Pour plus d'information, veuillez contacter **M. Marc Bordeleau** de Quais Traditionnels B.O.B. situé à Grand-Mère à 850, 2^e avenue, au numéro de téléphone **819-538-0880** ou **819-536-9209**.



Le lavage des bateaux, une nécessité ?

première partie...

Claude Larocque

Vice-président

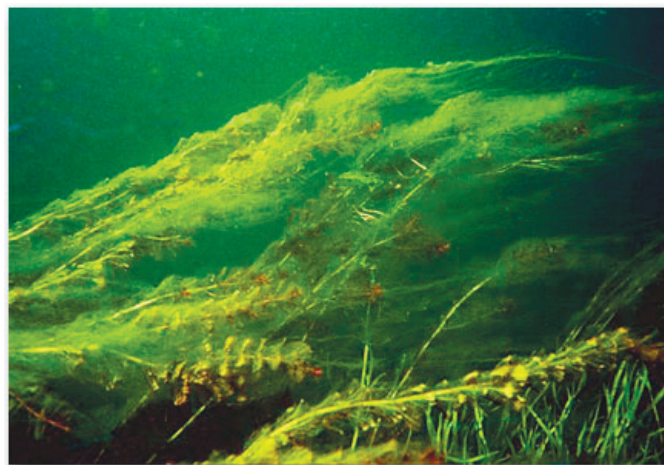
SELON le Ministère du Développement Durable et des Parcs¹, il n'est pas justifié de faire laver un bateau juste pour prévenir des problèmes d'algues bleu-vert, pour les raisons suivantes:

- Plusieurs lacs « en santé » abritent déjà des algues bleu-vert en faible densité;
- Les canards et les autres oiseaux aquatiques transportent davantage d'algues bleu-vert d'un milieu aquatique à un autre;
- Pour proliférer, les algues bleu-vert ont besoin de certaines conditions comme des quantités minimales de nourriture, telle que le **phosphore**; or, **c'est à ces conditions particulières qu'il faut s'attaquer en priorité.**

TOUTEFOIS, toujours selon le MDDEP, le lavage des bateaux peut être nécessaire pour contrer d'autres problématiques, comme celle des espèces exotiques envahissantes (moules zébrées, myriophylle, etc.).

OR, si des conditions particulières sont requises pour que la prolifération des moules zébrées soit possible, il n'en est pas de même pour le myriophylle à épis (voir photo), qui est devenu un fléau important (environ 15% des lacs du Québec et plus de 60% des lacs situés dans les Adirondacks de l'état de New York seraient envahis par le myriophylle à épis)². Les effets négatifs de l'introduction du myriophylle à épis sont nombreux aussi bien pour l'écosystème aquatique que pour les usagers du plan d'eau, et cette plante, une fois introduite, est à toutes fins pratiques impossible à détruire.

MAIS, quel type de lavage est requis pour éviter d'introduire des parties de plantes aquatiques qui pourraient s'implanter dans notre lac? Un lavage mal fait peut s'avérer inutile; de plus, le lavage des bateaux peut produire des effets contraires à ceux escomptés, entraînant du phosphore et d'autres polluants vers le plan d'eau s'il est effectué à proximité de ce dernier.



Richard Carignan, Université de Montréal

DANS un but de prévention, certaines municipalités ont adopté un règlement sur l'accès aux lacs et l'obligation de laver les bateaux... cette solution serait-elle pertinente dans le cas du Lac-des-Piles? Plus de renseignements seront sûrement disponibles via l'étude en cours sur la qualité du lac, mais entretemps, nous vous invitons à nous faire part de vos informations, idées et références pour alimenter notre réflexion sur le lavage des bateaux au Lac-des-Piles.

1. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/questions.htm>
2. <http://www.municipalite.duhamel.qc.ca/RegleLavage.aspx>

Algues bleues



Et si le Lac-des-Piles était contaminé aux algues bleues?

Au dernier décompte, le nombre de cours d'eau contaminés aux algues bleu-vert s'élève à 195, c'est 88 de plus que l'an dernier...

En voyant ce titre qu'avez-vous pensé? « *Mon beau lac perdu pour des années à venir! Merde! Ma propriété vient de dévaluer, moi qui pensait pouvoir la vendre le gros prix! Moi qui voulais louer ma propriété pour l'été! Moi qui avais hâte de me baigner avec mes enfants! Est-ce que je vais pouvoir me servir de l'eau du lac pour mes besoins? Mon système de filtration est-il assez efficace?* »

« Ah non! C'est épouvantable! Ce n'est sûrement pas de ma faute! Ce n'est pas parce que je mets un peu d'herbicide sur ma belle pelouse, c'est tellement beau de la voir s'étendre jusqu'au lac... Ce n'est sûrement pas de ma faute! Ce n'est pas parce que j'ai mis des roches sur le bord du lac sur la largeur de mon terrain... Ce n'est sûrement pas de ma faute! Ce n'est pas parce que j'utilise du savon avec phosphate dans mon lave-vaisselle et ma laveuse à linge... Ce n'est sûrement pas de ma faute! Ce n'est pas parce que ma fosse septique n'est pas réglementaire, de toute façon, c'était à eux autres de ne pas me l'approuver dans l temps... Ce n'est sûrement pas de ma faute! Il y avait trop d'arbres, j'allais même pas le lac, au prix que j'ai payé pour rester ici... Ce n'est sûrement pas de ma faute! Ce n'est pas parce que je n'ai pas

de toilette chimique dans mon embarcation... »
Quand allons accepter la responsabilité de nos actes? Ce n'est pas juste aux gouvernements provincial et municipal à agir... Encore faut-il être responsable!

La ministre du Développement durable et de l'Environnement du Québec, madame Line Beauchamps, par sa tournée provinciale de consultation et son projet de loi, a fait en sorte de nous faire connaître d'avantage les problèmes existants et ceux qui nous concernent.

Par son projet de loi 6, renforçant les pouvoirs des municipalités quant à la vidange des fosses

septiques, de même que le dépôt à l'Assemblée Nationale du projet de loi 56 qui doit permettre aux municipalités d'effectuer aux frais du propriétaire, des travaux de mises aux normes de tout système privé de traitement des eaux usées.

À ces mesures, s'ajoute, notamment, un règlement habilitant les municipalités à régir les rejets d'eaux usées des embarcations de plaisance.

La loi interdisant les phosphates dans les détergents et les nettoyants, devrait être effective seulement en 2010; ce sera peut-être trop tard pour le Lac-des-Piles...

Et si chacun de nous faisait dès maintenant les efforts qui s'imposent?

- en laissant pousser la végétation dans la bande riveraine en bordure du lac sur une largeur d'au moins 10 à 15 mètres;
- en cessant de fertiliser chimiquement ou naturellement (comme le compost) et en abandonnant l'usage de pesticides sur les rives du lac;
- en s'assurant du bon fonctionnement de notre installation septique;
- en utilisant des savons et des produits de nettoyages sans phosphates;
- en évitant de jeter des déchets dans le lac;
- en limitant la vitesse de notre embarcation à moteur pour éviter de faire remonter à la surface des sédiments et pour éviter l'érosion des berges;
- en incitant notre entourage à poser des gestes concrets pour protéger et restaurer notre lac.

***N'attendons pas d'être surveillé par des inspecteurs
Sommes-nous suffisamment responsable pour ne pas subir le contre-coup des lois?***

Réf. : Documentation Gouvernement du Québec (charte des lacs) ainsi que Benoit St Aubin résident du lac.

Pour devenir membre de l'association:

Adhésion 35\$.

Par la poste, casier postal 641, Grand-Mère, G9T 5L3 ou
par courrier électronique info@lacdespiles.org

Merci à nos commanditaires

Marina Prévost: 819 533-2449

Dépanneur, essence et remisage. Babillard de l'association disponible pour les membres.



Dernièrement, avez vous pensé vendre votre propriété ?
Si oui combien vaut-elle?
Estimation gratuite.



Équipe Serge Laroche
Agent Immobilier Affilié,
RE/MAX DE FRANCHEVILLE INC.,
819-537-5000

*Sur la photo il y a Serge Laroche, Linda Gauthier et Chantal St-Onge.

Partenaire dans vos projets!



H. Matteau & Fils

GRAND-MÈRE 538-3381 SHAWINIGAN 539-8328 ST-TITE 365-5800

DANIEL GRENIER
Directeur des opérations

891, 7e Avenue, Grand-Mère (Québec) G9T 2B9
Tél. : (819) 538-3381 • Fax. : (819) 538-0207

Sport Marine
Distributeur exclusif des produits Correctcraft au Québec
124, rue Authier, St-Alphonse-de-Granby
À 40 min. du Pont Champlain (Sortie 68 Autoroute 10)
Téléphone : (450) 777-1101 / simon@sgsportmarine.com
www.sgsportmarine.com

Desjardins
Caisse Desjardins
de la Vallée-du-Saint-Maurice
Alain Tessier, B.A.A.
Directeur général

VILLE DE SHAWINIGAN
un courant d'énergies
Lise Landry
Mairesse de Shawinigan

HORTIS
PÉPINIÈRE DU PARC
1320 Rg St-Joseph,
St-Mathieu-du-Parc
(chemin de la cabane chez Hill)
819 532-2068
www.pepiniereduparc.com

Pomplo
Vente • Installation • Réparation
Résidentiel • Commercial • Agricole
Analyse, traitement de l'eau, pompes et nettoyeur à pression
871, 6e Avenue, Grand-Mère
(Québec) G9T 2H9
Tél. : (819) 533-1001
R.B.Q. : 8273-5234-24

Quais traditionnels faits de pruche ★
* La pruche est le meilleur bois pour la fabrication d'un quai selon « Pêche et Océan Canada »
B.O.B. Marc Bordeleau
536.9209

CARAGE STE-FLORE 1999-INC
Guy Tessier et Josée Durocher, props
MÉCANIQUE GÉNÉRALE
INJECTION ÉLECTRONIQUE
INSTALLATION DE PARE-BRISE
VENTE DE PNEUS
3320, 50e Avenue
Grand-Mère, Qc
G9T 1A3
Tél.: (819) 538-2011
Fax: (819) 538-1466

CONSTRUCTION J.L. BELLEMARE
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
APCHL • Rénovation & construction de tous genres
• Construction de hangar à bateaux
• Rénovation de quais
R.B.Q. : 2262819702
Estimation gratuite
(819) 996-8480 (819) 538-8480

excavations R.M.G. INC.
René Ricard PRÉSIDENT
(819) 538-8265
R.B.Q. 2200-4253-51
Tél.: (819) 538-2282
Cell.: (819) 536-9008
Fax: (819) 538-6272
3389, 4e Rue, Grand-Mère
(Québec) G9T 5K5
• Excavation: industrielle, commerciale et résidentielle
• Location de machinerie lourde • Travaux forestiers

Pour vos travaux estivaux...



Shawinigan
726, 4e Rue (819) 536.2531
2562, des Hêtres (819) 539.5414
4100, Boul Royal (819) 539.8328

Grand-Mère
891, 7e Avenue (819) 538.3381
Saint-Tite
700, Rue Notre-Dame (418) 365.5800



CLINIQUE CHIROPATIQUE BELLERIVE
Dr Claude Bellerive, d.c.
chiropraticien
1197, 6e Avenue, Grand-Mère Tél. : (819) 538-1761